



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-221700016-20250814-2025_DAF_1661-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2025

DECISION° 2025/1661

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS (DSID)

La Présidente du Département de la Charente-Maritime,

Vu les articles L.3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12 et L.3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS »,

Vu la délibération n°101 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil Départemental de la Charente-Maritime relative à l'élection de la Présidente du Département,

Vu la délibération n°118 du 23 juin 2023 du Conseil Départemental de la Charente-Maritime portant délégation à la Présidente et notamment son article 1°) point 15 disposant que le Conseil Départemental donne délégation à la Présidente pour « demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions dans les domaines de compétence du Département »,

Considérant l'enveloppe réservée au Département de la Charente-Maritime par le Préfet pour l'année 2025 au titre de la DSID.

DÉCIDE

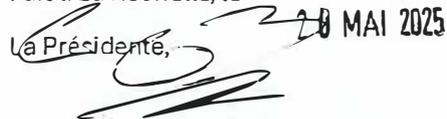
Article 1 : de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération intitulée « Travaux de remplacement des voies ferrées du train des mouettes - phase 2 » comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux de remplacement des voies ferrées du train des mouettes - phase 2	801 594,29 €	DSID	500 000 €	62,3 %
		Autres financeurs et Autofinancement du Département	301 594,29 €	37,7 %
TOTAL HT	801 594,29€	TOTAL	801 594,29 €	100 %

Article 2 : de solliciter les subventions auprès du Préfet,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée aux représentants de l'État et à madame Le Payeur Départemental.

Fait à La Rochelle, le

La Présidente,  20 MAI 2025

Pour la Présidente du Département
et par délégation
La Première Vice-Président

Catherine DESPREZ